

927709 1A/1

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
DES BEAUX-ARTS
ET DES CULTES

Direction

DU

Secrétariat et de la Comptabilité

1^{er} Bureau

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 1^{er} juillet 1893

Objet :

Au sujet des fouilles industrielles
poursuivies dans les grottes à
ossements du Midi.

Aout 1904

Aucune suite n'a été donnée ;
Aucun avis aux Forestiers qui
ont fait les traités. Aucune récolte
n'a suivi ces explorations sauf
peut-être à Mireval.

EG.

Monsieur,

Vous avez appelé mon attention sur les incon-
venients qui résultent au point de vue des études
paléontologiques des fouilles industrielles poursuivies
à outrance par les fabricants de phosphates et
d'engrais dans les cavernes à ossements du midi.
J'ai l'honneur de vous remercier de votre communication.
J'apprécie tout l'intérêt de la question que vous me
signalez ; je vais l'examiner d'urgence et j'en saisirai
incessamment le Comité des Travaux historiques et
scientifiques.

Agreez, Monsieur, l'assurance de ma considération
très distinguée.

Le Ministre
de l'Instruction Publique des Beaux-arts et des Cultes.
Pour le Ministre et par autorisation :
Le Chef de bureau,
Jaurès-arronau

Monsieur Emile Cartailhac, Directeur de la Revue "l'anthropologie"
Correspondant du Ministère, 5 rue de la Chaîne à Toulouse.